

COMMUNIQUE

de l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR).

Dans le cadre de la solidarité des sociétés d'assurance avec les populations touchées présentement par la situation sanitaire que traverse notre pays, que nous souhaitons la plus courte et la moins dommageable possible et, dans le respect des Directives édictées par les Pouvoirs publics pour faire face à l'épidémie du Covid-19, l'UAR porte à la connaissance des assurés qu'un service minimum est assuré au niveau de toutes les agences des sociétés d'assurance pour répondre aux besoins assurantiels des clients.

S'agissant des assurés de la Wilaya de Blida où le confinement total a été instauré, il a été décidé, en accord avec le Ministère des Finances, des mesures suivantes :

- Les contrats d'assurance automobile qui expirent à compter du 24 mars 2020 sont renouvelés automatiquement jusqu'à sept (07) jours après la date d'expiration du confinement.

La période de sept (07) jours permettra aux assurés de renouveler leurs contrats en s'acquittant de la prime totale, y compris celle portant sur la période de prorogation.

- Le délai de déclaration d'un sinistre automobile est différé jusqu'à dix (10) jours après la date d'expiration du confinement.

Ces mesures seront reconduites en cas de prorogation de la période de confinement.

Les assurés pourront contacter les sociétés d'assurance qui demeurent mobilisées à l'effet de prendre en charge toute demande de précision ou information.

